



Bar-le-Duc

# COMPOSITION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**Service Urbanisme**

HÔTEL DE VILLE - 12, Rue Lapique - BP 60559 - 55012 BAR-LE-DUC Cedex

Tél : 03 29 79 56 04

## DEFINITION DES OCCUPATIONS

**ETALAGE** : Exposition et vente sur la voie publique d'objets ou denrées en rapport avec le commerce.  
Emplacement de l'étalage : accolé à la devanture du commerce.

**CONTRE-ETALAGE** : Etalage situé en bordure du trottoir ;

**TERRASSE OUVERTE** : Installation sur la voie publique de tables et de chaises pouvant être délimitée par des bacs à plantes. Concerne exclusivement les exploitants de débits de boissons ou de restauration (cafés, restaurants, salon de thé, ...). L'emplacement de la terrasse ouverte est accolé à la devanture du commerce.

**CONTRE –TERRASSE OUVERTE** : Terrasse ouverte située en bordure de trottoir Nota : Pour délivrer une autorisation de terrasse ouverte, il est nécessaire que le commerce dispose d'une salle à l'intérieur où les gens puissent consommer assis.

## DOSSIER COMMUN A TOUTES LES DEMANDES D'OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC (EN 2 EXEMPLAIRES)

Un dossier est constitué de 2 exemplaires comportant chacun :

- Le formulaire prévu à cet effet, disponible auprès des services de la Ville ou téléchargeable sur le site de la Ville de Bar le Duc ([www.barleduc.fr](http://www.barleduc.fr)),
- La justification du caractère commercial de l'activité exercée (Kbis ou certificat d'inscription au Registre du Commerce ou des Métiers) et la fourniture, pour les débits de boisson, de la copie de la licence de vente de boissons au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce,
- Une notice descriptive de l'installation ou de l'occupation du domaine public projetée, précisant notamment les matériaux et les couleurs des mobiliers,
- Un plan coté au 1/100 précisant l'implantation du dispositif par rapport au commerce exploité et aux occupations voisines existantes (mobiliers urbains, potelets, arbres, étalages, terrasses,...) accompagné des détails éventuels nécessaires à sa bonne compréhension, avec l'indication du trottoir,
- Photographie(s) en couleur du commerce montrant le bâtiment et son environnement et les abords de l'installation projetée (trottoir, mobilier urbain, arbre ou plantations,... éventuels existants),
- L'avis du propriétaire riverain si la largeur de la terrasse excède la largeur du commerce considéré qui est demandeur de l'autorisation.

## DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES EXIGES POUR L'INSTALLATION D'UN PLANCHER MOBILE (EN 2 EXEMPLAIRES)

Le dossier de demande d'autorisation d'un plancher mobile doit comporter aussi :

- les coordonnées de l'installateur (nom, adresse, téléphone, adresse électronique),
- Un plan d'implantation à une échelle correcte faisant apparaître les installations et ouvrages existants visibles se trouvant dans, et à proximité immédiate de l'occupation du plancher projeté (poteaux de signalisation, candélabres, ouvrages EDF & GDF, eaux égouts, ...) ainsi que le mobilier urbain (kiosques, colonnes, mâts porte-affiches, abris-bus,

...) Ce plan coté précise en outre les dimensions précises du plancher projeté, avec les dimensions des caissons du plancher mobile et le temps de démontage,

- Une notice descriptive des matériaux prévus avec des échantillons des couleurs, ainsi que la mention du temps de démontage du plancher mobile,
- Des élévations des façades montrant précisément l'ensemble des écrans mobiles et des jardinières éventuellement projetées
- Des détails à échelle ½ grandeur ou grandeur du mode de fixation des écrans permettant de s'assurer de leur bonne fixation et de leur mobilité

## **INFORMATIONS PRATIQUES AU DEPOT**

Les imprimés peuvent être téléchargés sur le site de la Ville de Bar le Duc, [www.barleduc.fr](http://www.barleduc.fr), ou retirés sur place, au 1er étage au 35 rue du Docteur Nève à Bar le Duc (Ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30).

Les demandes peuvent être déposées à l'adresse ci-dessus ou transmises par courrier à l'adresse :

DGA Aménagement du Cadre de Vie  
Service Urbanisme  
HÔTEL DE VILLE  
12, Rue Lapique  
BP 60559  
55012 BAR-LE-DUC Cedex